

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

**L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12/11/2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

**PRÉSENTS (43) :**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Anthony REA, Rémy BERNAUDON, Véronique MOREIRA, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL

**ABSENTS (1) :**

Izzet DOGANEL

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (7) :**

François MEGARD à Michèle MACHARD, Janie ARGOUD à Frédéric JEAN, Jacques BURLAT à Doriane CORSALE, Christian MOISSARD à Bernard CHAMBRILLON, Liliane WEIBLEN à Liliane ROCHE, Suzana ELEZI à Stéphane PEILLET, Wafia ZAK à Rémy BERNAUDON

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine GAILLARD

oOo

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 24 septembre 2020

**Délibération n° 2020\_135 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation  
(septembre-octobre 2020)**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_136 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous

**Promotions CAPL**

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Rédacteur	Police municipale	1	Adjoint administratif	Police municipale
1	Chef de service de police municipale	Police Municipale	1	Agent de police municipale	Police municipale
1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Médiathèque	1	Adjoint du patrimoine	Médiathèque

**Organisation des Services**

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Assistant d'enseignement artistique à TNC 12 heures hebdo	Conservatoire	1	Assistant d'enseignement artistique à TNC 10 heures hebdo	Conservatoire
			1	Assistant d'enseignement artistique à TNC 2 heures hebdo	Conservatoire
1	Assistant d'enseignement artistique	Conservatoire	1	Agent de maîtrise	Conservatoire
1	Adjoint administratif	Communication			

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_137 : RESSOURCES HUMAINES : Autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents absents ou pour pallier un accroissement temporaire d'activité**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le recrutement des agents contractuels dans les conditions définies au 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

- D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions définies à l'article 3-1 de la même loi pour remplacer temporairement des fonctionnaires ou agents contractuels indisponibles

- De dire que les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus seront déterminés en fonction de la nature des missions confiées, de leur expérience et de leur profil

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 02 du budget 2021

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_138 : RESSOURCES HUMAINES : Ouverture de 4 postes permanents de catégorie B au recrutement d'agents publics contractuels.**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le recrutement d'agents publics sous forme, en contrat à durée déterminée, sur les quatre postes permanents suivants :

- Chargé d'opération voirie et espaces publics, relais de la Métropole du Grand Lyon
- Responsable des restaurants scolaires
- Technicien système d'information géographique
- Expert formation et développement des compétences

- De préciser que la rémunération des agents se fera dans les grilles du cadre d'emplois de référence tel qu'indiquer pour chaque poste dans le tableau ci-dessus, complétée du régime indemnitaire Rifseep en vigueur dans la collectivité et de la prime de fin d'année définie pour l'ensemble des agents communaux.

- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 12 du budget.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_139 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un Responsable communication et relations publiques TTA**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, responsable Communication et relations publiques TTA,
- D'approuver la suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet «chargé de relations publiques et communication TTA»,
- D'approuver, en cas d'impossibilité de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire territorial après réception des candidatures, le recrutement de ce collaborateur sous forme contractuelle (agent de catégorie A, filière administrative)
- De dire que le niveau de rémunération sera fixé sur la base de la grille indiciaire applicable au grade d'attaché territorial au regard de l'expérience et du niveau de qualification, complété par le Rifssep en vigueur et d'une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux,
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 de budget 2020

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_140 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2021**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver les conditions du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2021
- De prendre acte de la tenue du débat sur la base des éléments remis à l'appui de la présente délibération

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_141 : AFFAIRES FINANCIERES : Crise sanitaire COVID-19 - Abandon de recettes concernant la redevance d'occupation du Château (modification afin de tenir compte de la révision annuel du loyer)**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'abandon de trois mois de redevances d'occupation du domaine public dus par la SAS « Le Château de Saint-Priest » pour les mois de mars, avril et mai 2020, au titre du contrat de délégation de service public relatif à la gestion d'un établissement de restauration et à la commercialisation d'espaces dans le château de Saint-Priest,
- Dire que cet abandon de recettes porte sur un montant total de 16 657,29 HT soit 19 988,75 TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_142 : COMMERCE ET ARTISANAT : Acquisition du local commercial situé à l'angle du boulevard Edouard Herriot et de la rue du Docteur Gallavardin**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'acquisition par la Ville auprès de la SCI LYS du local commercial situé à l'angle du Boulevard Edouard Herriot et de la rue du Docteur Gallavardin (copropriété Bellevue) pour un montant de 192.500 €,
- De dire que l'acquisition sera subordonnée à la signature de l'acte authentique, au paiement effectif du prix et à l'application des dispositions figurant dans l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant,
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 192 500 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 3 800 €, seront imputés à l'article 2132.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_143 : URBANISME : Cession de la parcelle CL 163 située avenue Pierre Mendès France - projet de réalisation d'un équipement sportif et de loisirs**

**A la majorité par :**  
**37 voix pour**  
**5 voix contre**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la cession de la parcelle CL 163, d'une surface de 5 151 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI Glisse-Glace Patinoire Saint-Priest dont le gérant est Monsieur Patrick MERCIER pour un prix de 645 000 €,
- De dire que la cession sera subordonnée à la signature de l'acte authentique, au paiement effectif du prix et à l'application des dispositions figurant dans l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer compromis de vente ainsi que l'acte authentique, ainsi que tout document s'y rapportant,
- De dire que la recette relative à cette cession, soit 645 000 €, sera imputée à l'article 775.
- D'abroger la délibération n° 2019\_098 approuvant la conclusion d'un bail à

construction dit inversé d'une durée de 18 ans avec la SCI LHC Patinoire Saint-Priest sur une partie de la parcelle CL 156, dans le cadre de la réalisation d'un centre multi-activités axé autour d'une patinoire et des métiers de la glace et de la glisse.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_144 : URBANISME : Cession de deux places de stationnements dans un ensemble immobilier situé 19 boulevard François Reymond**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la cession à la société civile immobilière FDM, représentée par Monsieur Sébastien De Matos, des lots 99 et 100 correspondant à deux places de stationnement dans le volume 3 de l'ensemble immobilier situé 19 boulevard François Reymond (places n°22 et 23), au prix de 18.000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- De dire que la recette liée à cette cession, soit 18.000 €, sera imputée à l'article 775.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_145 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'action "Super demain" avec l'association "Fréquence écoles"**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le projet de partenariat avec l'association « Fréquence écoles » concernant l'action intitulée « SUPER DEMAIN »,
- D'approuver la convention de partenariat ci jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_146 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie – ZAC Berliet**

**A la majorité par :**

**37 voix pour**

**3 voix contre**

**2 abstentions**

**Le Conseil Municipal décide**

- De dénommer la voie en impasse de l'îlot C2 de la ZAC Berliet ayant pour tenant la rue Jean Carnet : impasse La Madelon.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_147 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport du mandataire dans la Société Publique Locale d'efficacité énergétique (SPL OSER) pour l'exercice 2019**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

- De prendre acte du rapport de la Société Publique Local d'efficacité énergétique (SPL OSER) pour l'exercice 2019, joint en annexe

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_148 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Appel à manifestation d'intérêts mise en oeuvre du Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti des collectivités locales**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le dépôt par la Ville de Saint-Priest d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Aurasdie lancé par l'ADEME et la Banque des Territoires
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout acte dans le cadre de la candidature de la Ville de Saint-Priest à l'appel à manifestation d'intérêt Aurasdie lancé par l'ADEME et la Banque des Territoires

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_149 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation – extension du groupe scolaire Marius Berliet – Lot n°1 : Terrassement – démolition – gros œuvre - Avenant n°5**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°5 au marché relatif aux travaux de

- réhabilitation – extension du groupe scolaire Marius Berliet – Lot n°1 : Terrassement – démolition – gros œuvre pour un montant de 17 728,09 euros HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°5
  - De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_150 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°3 : terrassement bâtiment gros œuvre - Avenant n°3**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°3 au marché relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°3 : terrassement bâtiment gros œuvre conclu avec la société PEIX SAS pour un montant de 2.025 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°3
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptable 2313 et 238

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_151 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°16 Espaces Verts - Avenant n°1**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°16 Espaces Verts avec la société POTHIER ELAGAGE SAS pour un montant de 1 980,00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_152 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n° 4-1 : Menuiseries extérieures aluminium et 4-2 : Serrurerie métallerie**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**



- De prendre acte du choix de la commission d'appel d'offres ayant attribué les marchés publics suivants :

- Lot n°4.1 – Menuiseries extérieures aluminium : STEELGLASS (offre variante) – 01700 NEYRON pour un montant de 412 522,15 euros hors taxes (prestation supplémentaire éventuelle comprise)

- Lot n°4-2 – Serrurerie métallerie : SOCAM – 38550 SAINT MAURICE L'EXIL pour un montant de 313 000,00 euros hors taxes

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et tout document afférent

- De dire que les crédits sont inscrits à l'article 2313 (Programme TP 71004 – enveloppe 23515)

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_153 : ACTION SOCIALE : Epi San-priot – subvention exceptionnelle 2020**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle versée à l'EPI San Priot pour un montant de 12 700€ pour l'année 2020 concernant la création du poste de direction à 75% d'ETP

- De dire que cette dépense sera inscrite au compte 6745

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_154 : EDUCATION : Versement d'une contribution municipale à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le versement d'une contribution de 250 087,81 € à l'OGEC Jeanne d'Arc de Saint-Priest au titre de l'année 2020-2021 :

-147 818,27 € concernent 81 élèves de maternelle

- 102 269,54 € concernent 161 élèves d'élémentaire,

- De dire que la dépense sera imputée sur la ligne 6558.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_155 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Conception, construction, financement, gestion et exploitation du cinéma « Le Scénario » - Approbation du principe du recours à la délégation de service public**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver le principe de la délégation de service public relative à la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation du cinéma le Scénario ainsi que d'une espace de restauration, sous la forme de concession pour une durée comprise entre 15 et 17 ans,
- D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans la note de synthèse ci-annexée, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité requise.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_156 : AFFAIRES CULTURELLES : Partenariats Théâtre Théo Argence saison 2020-2021**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

D'approuver la reconduction des partenariats entre le TTA et les structures suivantes pour la saison 2020-2021 :

- Dispositif « Carte Champ Libre » avec l'Université Lyon II
- Dispositif « Pass Culture » avec la Métropole de Lyon
- Dispositif « Culture pour Tous » avec l'association ALLIES
- Partenariat Pass Seniors avec le CCAS de Saint-Priest
- D'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_157 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Délégation de service public Etablissement d'accueil du jeune enfant "La Mascotte" - Rapport annuel du délégataire**

***Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.***

- De prendre acte de la présente communication relative au rapport 2019 remis par le délégataire dans le cadre de l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Mascotte »

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_158 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Délégation de service public du Château à Saint-Priest - Rapport annuel du délégataire**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

- De prendre acte de la présente communication relative au rapport 2019 remis par le délégataire dans le cadre de l'exploitation du Château à Saint-Priest

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_159 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Délégation de service public du Centre équestre - Rapport annuel du délégataire**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

- De prendre acte de la présente communication relative au rapport 2019 remis par le délégataire dans le cadre de l'exploitation, la gestion, la rénovation et l'entretien du centre équestre.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_160 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Délégation de service public Cinéma "Le Scénario" - Rapport annuel du délégataire**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

- De prendre acte de la présente communication relative au rapport 2019 remis par le délégataire dans le cadre de l'exploitation du cinéma « Le Scénario »

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 22h05**

**#signature#**